



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30
Présents : 25
Pouvoirs : 2
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Le six mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 27 février 2025

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

CHAVANNE Pascale (CCVAI) FAVREAU Gilles (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

MAYERE Dominique (CCVAI)

POUVOIRS :

BRUSQ Frédéric (CCVAI) représenté par BOUTTET Ludovic (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) représentée par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Attribution d'un fonds de concours à la commune de SAINT-POLGUES

Date de transmission de l'acte: 11/03/2025

Date de reception de l'AR: 11/03/2025

042-244200614-DE2025_0603_02-DE

A G E D I

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 13 avril 2023 par laquelle le Conseil communautaire a instauré le principe de versement de fonds de concours aux communes et en a précisé les modalités d'attribution.

Monsieur le Président présente la demande du Conseil municipal de la commune de SAINT POLGUES pour un montant de travaux de 7 147,14 HT dans le cadre d'un projet de changement d'une chaudière

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les fonds de concours :

- 2023 d'un montant de 4166€ et
- Et 2024 d'un montant 1 551 €
- soit au total 5 717€ (80% maximum des investissements)

Vu les règles d'attribution adoptées par le Conseil Communautaire,

Vu les crédits affectés,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

Article 1 : DECIDE L'octroi des fonds de concours 2023 et 2024 d'un montant de 5 717€ € à la commune de SAINT POLGUES afin de cofinancer les investissements,

Article 2 : AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférents,

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 06/03/2025

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 11/03/25
et de la publication le : 11/03/25*
Le Président,



Date de transmission de l'acte: 11/03/2025
Date de reception de l'AR: 11/03/2025
042-244200614-DE2025_0603_02-DE
A G E D I